Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260608-D_2026_08_04-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	2 juin 2026		
Séance du	8 juin 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le huit juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, RIVERON Elvhan, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias,
Absents excusés (3): MM ÉON Christophe, OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice,
Pouvoir (2): Mme OBIN donne pouvoir M JACOB, Mme ANDRÉ donne pouvoir à Mme LE GALLOU

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-08-04 Travaux pharmacie & logements choix du bureau de contrôle

Le contrôle technique obligatoire porte sur la solidité des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui liés avec les ouvrages, les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

Parmi les missions, nous pouvons citer la vérification des études : examen des notes de calcul, des plans d'exécution, de la compatibilité entre les différentes tâches, les contrôles périodiques : inspections régulières en chantier pour valider la conformité des travaux aux prescriptions techniques.

Dans le cadre du projet de construction d'un immeuble mixte commerce/logements la collectivité à sollicité quatre entreprises consultées, ALPES CONTROLE, APAVE, SOCOTEC, DEKRA.

Après analyses des réponses, la collectivité décide de retenir l'offre de l'entreprise SOCOTEC pour 6 000.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- VALIDE le devis proposé par la société SOCOTEC pour 6 430.00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.